Conférence Permanente Associative de la Solidarité (CPAS)

mardi 30 septembre 2026

Objet : Évolution, fonctionnement et perspectives de la CPAS

Participants : Yann Ortega (Secours Catholique), Yves Schaeffer (Secours Populaire), Alain Chapelet (Croix Rouge), Emilie Gazzaniga (CODES), Pascale Melot (CODES), Jean-Claude Eyraud (Udess05), Gérard Hanus (Udess 05, Chemin solidaire), Cécile Dumanois (Alisol), Céline Bailly (Coallia), Mathilde Blondel (Udess05).

Excusés : Restos du Cœur (formation), Ordre de Malte, Main de Partage, Christine Miegge (Croix Rouge), Estelle Ouvrery (CIBC), L'Entraide.

Mission financée dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, avec le soutien du Département des Hautes-Alpes et de l'État – DREETS PACA.

Objet de la réunion

Cette réunion visait à réinterroger collectivement le rôle, le fonctionnement et les perspectives de la Conférence Permanente Associative de la Solidarité (CPAS), six ans après sa création.

Un document de travail « Précarité alimentaire – éléments d'actualisation 2026 », préparé en amont à partir d'entretiens menés par Mathilde avec plusieurs acteurs du territoire, a été transmis aux participants afin de servir de base aux échanges.

Plusieurs questions ont été soumises au débat :

- Quels sont aujourd'hui les besoins des associations de solidarité ?
- Quel rôle doit jouer un réseau départemental interassociatif ?
- Comment améliorer le fonctionnement et l'animation de la CPAS ?
- Quels sujets ou projets pourraient être portés collectivement ?
- La CPAS doit-elle rester centrée sur l'aide alimentaire ou élargir son champ à d'autres dimensions de la lutte contre la pauvreté ?
- Quelle articulation construire avec les pouvoirs publics, tout en préservant l'indépendance associative ?
- Quelle organisation entre l'échelle départementale et les territoires ?

I. Bilan de la CPAS depuis sa création

Les échanges ont permis de mettre en évidence plusieurs apports importants de la CPAS.

- Un espace de rencontre et d'interconnaissance

Plusieurs participants ont souligné que la CPAS avait permis de rompre l'isolement de certaines associations, de mieux connaître les acteurs présents sur le département et de créer des liens qui ont ensuite facilité des coopérations.

Pour certaines structures, la CPAS constitue un espace précieux de :

- partage d'expériences ;
- circulation de l'information ;
- mise en relation ;
- construction de projets communs ;
- identification de complémentarités entre associations.

- Des projets et coopérations concrets

Plusieurs réalisations ou dynamiques ont été citées comme issues, au moins en partie, des échanges de la CPAS :

- les réflexions autour de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) et l'émergence de projets locaux ;
- les réflexions sur la diversification et la mutualisation des approvisionnements alimentaires ;
- les échanges autour d'une éventuelle antenne départementale de la Banque Alimentaire ;
- des collaborations entre associations, notamment autour de moyens matériels et logistiques ;
- la mise en réseau d'acteurs qui ne travaillaient auparavant que peu ensemble.

La CPAS est ainsi identifiée comme un **lieu de construction de projets**, et pas uniquement comme une instance d'échange.

- Une capacité de dialogue avec les institutions

La CPAS a également permis aux associations de disposer d'une visibilité collective auprès des institutions.

Toutefois, cette relation avec les institutions fait aujourd'hui l'objet d'un questionnement important, notamment concernant la place et l'indépendance de la CPAS.

II. Réaffirmer le positionnement de la CPAS : de l'aide alimentaire à la lutte contre la pauvreté

Un consensus assez net s'est dégagé autour de la nécessité de ne pas réduire la CPAS à la seule question de l'aide alimentaire.

La création de la conférence s'inscrivait dans un contexte particulier, notamment celui de la crise sanitaire et de l'augmentation importante des besoins alimentaires. Depuis, les participants constatent que les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées dépassent largement l'accès à l'alimentation.

Les associations pointent :

- l'accès aux droits ;
- le logement ;
- la mobilité ;
- l'énergie et la précarité énergétique ;
- la santé ;
- les loisirs et les vacances ;
- les situations administratives ;
- l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères ;

- les difficultés rencontrées par les jeunes, les étudiants, les personnes âgées ou les travailleurs saisonniers.

La CPAS pourrait donc être pensée comme un réseau associatif engagé dans la lutte contre la pauvreté et pour la dignité et l'autonomie des personnes, l'alimentation constituant l'un des champs d'intervention mais non son unique objet.

Il a néanmoins été souligné qu'un élargissement du champ d'intervention ne devait pas conduire à une dispersion : il faudra définir des priorités collectives et réalistes.

III. Indépendance associative et relations avec les institutions

Cette question a constitué l'un des principaux axes de discussion.

Plusieurs participants ont estimé nécessaire de réaffirmer clairement l'indépendance de la CPAS vis-à-vis des institutions. La conférence est conçue comme un outil créé et porté par les associations et ne doit pas devenir un instrument permettant aux institutions de faire porter aux associations la mise en œuvre ou la coordination de politiques publiques.

Les échanges ont fait ressortir le risque de voir les associations amenées à pallier les insuffisances des politiques publiques, à s'organiser entre elles pour compenser un manque de moyens publics, à mettre en œuvre des orientations définies par les institutions ou encore à produire toujours davantage de données et d'indicateurs sans moyens supplémentaires. Il a été rappelé que cette volonté d'indépendance ne signifie pas une rupture avec les institutions. Les relations avec celles-ci restent jugées utiles, et certaines coopérations ont déjà permis de faire avancer des projets. L'enjeu est donc de maintenir un dialogue et des coopérations constructives avec les institutions, tout en préservant la capacité de la CPAS à etre indépendante.

- La convention avec l'Etat et le Département à réinterroger (poste d'animation de Mathilde)

La convention actuelle avec l'Etat et le Département dans le cadre du Pacte Local des Solidarités a été questionnée.

Le financement d'un poste d'animation de la CPAS par le Département et l'Etat crée actuellement une situation ambiguë : l'animatrice est amenée à travailler étroitement avec les services départementaux, alors même que sa mission consiste à animer un réseau associatif indépendant.

Cette situation peut également créer une confusion entre plusieurs dispositifs et démarches, notamment la CPAS, l'Observatoire départemental de la précarité alimentaire et le Pacte Local des Solidarités.

Il apparaît donc nécessaire de **réexaminer la convention et de clarifier :**

- l'objet exact du financement ;

- les missions d'animation ;
- les objectifs assignés à la CPAS ;
- les attentes respectives de l'Etat, du Département et des associations ;
- les modalités de pilotage ;
- les garanties d'indépendance de la CPAS.

La perspective du renouvellement de la mission salariée constitue une opportunité pour rouvrir cette discussion avec l'Etat et le Département.

IV. Maintien d'une organisation départementale

La proposition d'une territorialisation de la CPAS par bassin de vie a été discutée. Plusieurs participants ont toutefois exprimé des réserves quant à la création de réunions régulières à cette échelle, compte tenu du risque de multiplication des réunions, de la mobilisation déjà importante des bénévoles, du manque de moyens humains au sein des associations et de l'existence de nombreuses instances territoriales déjà actives.

La crainte de perdre la capacité à porter collectivement des sujets à l'échelle départementale a également été évoquée. Un consensus semble ainsi se dégager en faveur du maintien d'une identité et d'une animation départementales, tout en conservant une dimension territoriale souple. Il est proposé de s'appuyer sur les dynamiques interassociatives locales lorsqu'elles existent, de favoriser des rencontres territoriales ponctuelles lorsqu'elles répondent à un projet ou à un besoin précis, de faciliter le partage des initiatives entre les différents territoires et de ne pas créer de nouvelles instances sans besoin identifié.

L'objectif serait ainsi de maintenir un réseau départemental tout en permettant des déclinaisons territoriales lorsque les projets ou les besoins locaux le justifient.

V. Vers une gouvernance plus réactive

La question d'un **« exécutif » ou groupe restreint de suivi de la CPAS** a été évoquée.

L'objectif serait de disposer d'un groupe mandaté par la conférence pour assurer :

- une continuité entre les réunions plénières ;
- une capacité de réaction plus rapide ;
- le suivi des décisions prises collectivement ;
- la préparation des réunions ;
- éventuellement, la possibilité de porter une position collective lorsque l'actualité le nécessite ;
- une meilleure circulation de l'information.

Il a été souligné que le fonctionnement actuel du groupe de suivi autour de l'animation de Mathilde est relativement informel et ne constitue pas réellement une émanation formalisée de la CPAS.

La création d'un tel groupe nécessiterait donc de définir précisément son mandat, sa composition, ses modalités de décision et les modalités de compte rendu auprès de l'ensemble de la conférence.

VI. Pistes de travail pour la prochaine période

Plusieurs thèmes ont émergé au cours des échanges.

L'accès aux droits

Les associations constatent que les personnes accueillies ne viennent pas uniquement chercher une aide matérielle : elles rencontrent également des difficultés concernant leurs droits, leurs démarches administratives, leur santé, leur logement, leur mobilité, etc.

Une piste serait donc de travailler sur :

- l'identification des ressources existantes ;
- l'orientation des personnes ;
- la formation des bénévoles ;
- le partage d'expériences entre associations ;
- la mise à disposition d'outils simples permettant aux bénévoles de mieux orienter les personnes.

L'objectif n'est pas de transformer les bénévoles en travailleurs sociaux, mais de leur permettre de devenir des « citoyens éclairés », capables d'identifier les ressources pertinentes et d'orienter correctement.

L'existence du **DAC 05 / centre de ressources** et d'outils départementaux de référencement des acteurs pourrait notamment être mobilisée.

https://www.dac05.fr/

https://www.dac05.fr/actualites/campagne-peuplement-cassi

Mobilité et précarité énergétique

Les difficultés liées à la mobilité et au coût de l'énergie ont été identifiées comme des facteurs importants de précarisation.

Des initiatives existent déjà sur le territoire, notamment autour de la mobilité. La CPAS pourrait contribuer à leur mise en réseau et à leur valorisation, voire réfléchir à la manière de les développer sur d'autres territoires.

La précarité énergétique pourrait également constituer un sujet de travail, notamment au regard des difficultés rencontrées par les ménages pour faire face aux dépenses de chauffage et d'énergie.

Personnes migrantes et situations de précarité

La question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes migrantes a été identifiée comme un sujet important, particulièrement dans les Hautes-Alpes. Les participants ont souligné la nécessité de mieux partager les informations, de renforcer la coordination entre les initiatives associatives et de faire remonter collectivement les difficultés rencontrées sur le terrain. Les enjeux liés à l'accès aux droits ont également été mis en avant, avec une attention particulière portée aux situations spécifiques des personnes étrangères, des travailleurs saisonniers, des jeunes et des personnes en situation administrative précaire.

Cette thématique pourrait ainsi constituer un axe de travail de la CPAS.

Formation et partage d'expériences

Le besoin de mieux outiller les bénévoles a également été évoqué. L'objectif n'est pas de multiplier les formations généralistes, mais plutôt de proposer des contenus directement utiles aux pratiques de terrain, permettant notamment de mieux connaître les dispositifs d'accès aux droits, de savoir vers qui orienter une personne en fonction de sa situation, d'identifier les ressources disponibles sur son territoire et de partager les pratiques entre associations. Ces temps pourraient également permettre de répondre collectivement à des problématiques concrètes rencontrées dans les situations d'accueil.

Mesure d'impact

Un échange a porté sur l'augmentation des demandes de suivis et d'indicateurs, d'évaluation et de mesure d'impact adressées aux associations. Les participants ont exprimé une vigilance particulière face à la multiplication des questionnaires et au temps consacré à la production de données, ainsi qu'à la demande d'indicateurs toujours plus précis. Ils ont également souligné le risque que les associations soient amenées à élaborer elles-mêmes des méthodes d'évaluation de plus en plus complexes, au détriment de leurs missions. La question de la collecte de données concernant les personnes accompagnées a également été soulevée.

Plusieurs associations ont ainsi rappelé leur refus de transmettre des données nominatives sur les personnes accueillies, considérant que la protection des personnes et la confidentialité des informations doivent être pleinement garanties.

VII. Communication et partage d'informations

Le besoin d'améliorer la circulation de l'information entre les membres a été évoqué.

Plusieurs outils existent déjà :

- newsletters des différentes structures ;
- communications de l'Udess ;
- informations du Département ;
- outils et ressources du DAC ;
- communications des réseaux associatifs nationaux.

Il ne semble donc pas nécessaire de créer immédiatement un nouvel outil de communication.

En revanche, la CPAS pourrait avoir intérêt à développer davantage une **information qualitative et transversale**, permettant notamment de faire connaître :

- les initiatives intéressantes menées sur les territoires ;
- les projets en cours ;
- les ressources disponibles ;
- les expériences des différentes associations ;
- les évolutions réglementaires ou dispositifs susceptibles d'intéresser les acteurs.

Conclusion

À l'issue des échanges, plusieurs orientations semblent faire consensus :

La CPAS doit :

1. Être maintenue en tant que réseau interassociatif départemental.
2. Réaffirmer son indépendance vis-à-vis des institutions.
3. Élargir sa réflexion au-delà de l'aide alimentaire, dans une approche globale de la lutte contre les pauvretés.
4. Conserver une organisation départementale, sans créer systématiquement de nouveaux échelons territoriaux.
5. S'appuyer sur les dynamiques locales existantes lorsque des projets ou besoins le justifient.
6. Mettre en place un fonctionnement plus continu et réactif, notamment via un groupe restreint/exécutif mandaté par la conférence.
7. Réexaminer la convention avec le l'Etat et le Département, notamment le rôle et le financement de l'animation.
8. Définir un nombre limité de priorités de travail pour l'année à venir, plutôt que de multiplier les chantiers.

Axes de travail à approfondir

Trois grandes pistes ont émergé des échanges et pourraient constituer une première base de travail :

- Accès aux droits et orientation des personnes
- Mobilité / précarité énergétique et conditions matérielles de vie
- Accueil, accès aux droits et situations de précarité des personnes étrangères et autres publics particulièrement vulnérables

Ces axes doivent encore être précisés collectivement avant d'être éventuellement inscrits dans un futur plan d'action.

Il a également été rappelé que d'autres sujets pourront être abordés ultérieurement en fonction des besoins et de l'actualité.

Cette réunion confirme l'attachement des participants à la CPAS et à ce qu'elle a permis de construire depuis sa création. Les échanges font apparaître une volonté collective de conserver l'outil tout en le faisant évoluer.

L'enjeu principal identifié est désormais de retrouver un positionnement clair : une conférence portée par les associations, indépendante, capable de mutualiser les expériences, de construire des projets communs et de porter collectivement la parole associative sur les causes et les conséquences de la pauvreté (plaidoyer).